



Loi « Énergie Climat » : des enjeux pour la transition écologique de la Seine-Maritime

Le Sénat a examiné le projet de loi Énergie et Climat qui impose la réduction des seuils d'émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les enjeux pour la transition écologique de la Seine-Maritime sont essentiels.

Le nouveau plafond d'émissions de gaz à effet de serre va conduire à la fermeture de quatre centrales à charbon à compter du 1^{er} janvier 2022, dont celle du Havre.

En séance, Agnès CANAYER s'est étonnée que le Sénat soit saisi d'une mesure déjà annoncée aux élus et acteurs économiques locaux ainsi qu'aux salariés concernés avec une date d'effet avancée de six mois pour la centrale du Havre !

La décision est donc actée. Elle correspond à une transition énergétique incontournable pour préparer l'avenir. Néanmoins, les conséquences d'ordre économique et social sont fortes. Sur le site du Havre, ce sont 170 emplois directs et plus de 600 emplois indirects qui sont affectés. **Il est donc essentiel que la fermeture de la centrale soit accompagnée d'une politique forte à l'égard des salariés.** Le Sénat l'a inscrit directement dans la loi. De même, la majorité sénatoriale a voté l'amendement du Gouvernement qui étend l'accompagnement social aux personnels portuaires, notamment les ouvriers dockers.

La fermeture de la centrale aura des conséquences sur toute l'économie portuaire, avec un impact d'ordre fiscal, économique et social.

En contrepartie, la création d'une filière de l'éolien maritime sur le territoire de la Seine-Maritime, avec l'arrivée notamment du projet SIEMENS-GAMESA permettra de faire évoluer notre département vers les énergies renouvelables. Agnès CANAYER s'est félicitée de la pugnacité des élus locaux, des acteurs économiques et portuaires et du soutien de l'État pour faire aboutir ce projet créateur de 750 emplois. Elle a salué l'engagement du Premier ministre, Édouard PHILIPPE, d'augmenter d'un gigawatt par an jusqu'en 2024 la production d'énergie par l'éolien off-shore et la volonté du Sénat d'inscrire cet objectif dans le marbre de la loi !

Cette bonne nouvelle ne doit pas réduire notre attentive vigilance sur les mesures d'accompagnement social et économique consécutives à la fermeture de la centrale du Havre inscrite dans le paysage industriel depuis plus de 50 ans. La nécessaire transition écologique doit être accompagnée pour bénéficier à tout notre département.

Retrouvez toute l'actualité d'Agnès CANAYER sur son site :

<http://agnes-canayer.fr/>